



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE  
Vallée-Jonction

Objet : Règlement n° 401-12-2019

#### AVIS PUBLIC

Avis public est par la présente donné par le soussigné, monsieur Mario Caron, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Nouvelle-Beauce, qu'à la séance ordinaire du 17 décembre 2019, il a été adopté le règlement n° 401-12-2019 « Règlement créant une réserve financière pour l'entretien majeur au Centre de récupération et de gestion des déchets ».

Copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de La Nouvelle-Beauce.

Donné à Vallée-Jonction, le 18 décembre 2019.

Mario Caron  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier



Frampton • Saint-Bernard • Saint-Elzéar • Saint-Isidore • Saint-Lambert-de-Lauzon • Sainte-Hénédiène • Sainte-Marguerite • Sainte-Marie • Saints-Anges • Scott • Vallée-Jonction